

**Foire aux questions (FAQ) relative à l'avis d'appel à candidatures  
pour la création de 5 équipes médico-sociales d'appui aux dispositifs ULIS du second degré pour la  
scolarisation des élèves avec autisme à la rentrée scolaire 2021**

<b>DATES</b>	<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
11/03/2021	Est-il possible pour un ESMS implanté sur un département de se porter candidat à la création d'une équipe mobile sur un département différent, dans la mesure où le lieu d'implantation de l'équipe reste dans un périmètre géographique relativement proche de l'établissement de rattachement ?	<p>Le cahier des charges prévoit que l'équipe « est rattachée à un établissement ou un service médico-social implanté sur le territoire ciblé ».</p> <p>La candidature d'un ESMS implanté à proximité du territoire ciblé pourra néanmoins être étudiée. Toutefois, une telle candidature devra être en mesure d'apporter toutes les garanties permettant de compenser cette contrainte d'éloignement tant en matière d'organisation, d'efficacité que d'appui apporté par l'ESMS support aux professionnels de l'équipe médico-sociale d'appui.</p>
24/03/2021	Pour le département de l'Eure, il est prévu que l'intervention se situe sur le territoire de Vernon. Savez-vous si l'établissement d'implantation est déjà identifié ?	Non, l'établissement d'implantation n'a pas encore été identifié par la direction académique. Comme indiqué dans le cahier des charges, l'équipe médico-sociale sera implantée dans un établissement du second degré sur le territoire de Vernon.

29/03/2021	A quelle date l'ARS et l'E.N communiqueront sur le choix du porteur retenu ?	A l'issue du comité de sélection, les membres procéderont au classement des projets. Cet avis de classement sera publié, dans les jours qui suivent la tenue du comité, sur le site internet de l'ARS dans la rubrique de l'appel à candidatures.
30/03/2021	<p>Répondant à l'appel à projet pour la création d'équipe médico-sociales d'appui aux dispositifs ULIS du second degré pour la scolarisation des élèves avec autisme sur le département de Seine-Maritime (intervention auprès des établissements du second degré disposant d'ULIS du sud de l'agglomération Rouennaise et d'Elbeuf), nous nous posons la question suivante :</p> <p>Y a-t-il d'autres ULIS que celles citées qui sont concernées par les interventions des équipes médico-sociales d'appui aux dispositifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elbeuf (76500) : ULIS du Collège Nelson Mandela</li> <li>- Grand-Couronne (76530) : ULIS du Lycée professionnel Fernand Léger</li> <li>- Le Grand-Quevilly (76120) : ULIS du Collège Jean Texcier</li> <li>- Le Grand-Quevilly (76120) : ULIS du Collège Edouard Branly</li> <li>- Le Grand-Quevilly (76120) : ULIS du Lycée professionnel Val de Seine</li> <li>- Mont-Saint-Aignan (76130) : ULIS du Collège Jean de la Varende</li> <li>- Rouen (76000) : ULIS du Collège Jean Lecanuet</li> <li>- Rouen (76000) : ULIS du Collège Fontenelle</li> <li>- Rouen (76000) : ULIS du Collège du Sacré-Coeur</li> <li>- Rouen (76000) : ULIS du Collège Boieldieu</li> <li>- Saint-Étienne-du-Rouvray (76800) : ULIS du Collège Paul Eluard</li> <li>- Sotteville-lès-Rouen (76300) : ULIS du Collège Emile Zola</li> </ul>	La liste précise des ULIS accueillant des élèves avec TSA sera communiquée au candidat retenu, à l'issue du comité de sélection.